



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté,
de la légalité et de l'environnement**

Marseille, le **18 FEV. 2026**

Bureau des installations et travaux réglementés pour les milieux

**Mise en sécurité des dépôts massifs de scories dans les calanques de Marseille
entre Mont-Rose et Callelongue**

Comité de suivi en charge de l'information sur les travaux

Séance n°8 le 28 janvier 2026 : compte-rendu

Étaient présents, sous la présidence de Mme Marie-Pervenche PLAZA, secrétaire générale adjointe de la Préfecture :

Ville de Marseille	<i>Mme Christine JUSTE, adjointe au maire de Marseille en charge de l'environnement, de la lutte contre les pollutions, de l'eau et l'assainissement, de la propreté de l'espace public, de la gestion des espaces naturels, de la biodiversité terrestre et de l'animal dans la ville Mme Olivia FORTIN, maire des 6ème et 8ème arrondissement de Marseille M. Gwenaël RICHEROLLE, Directeur de Cabinet mairie du 6/8 M. Gweltaz MORIN, chargé de mission environnement ville de Marseille M ou Mme H. agent mairie des 6ème et 8ème arrondissement de Marseille M. Théo MENIVARD, agent mairie des 6ème et 8ème arrondissement de Marseille</i>
Associations	<i>ASLS M. Gilles TURIN, Mme Corinne LOIRE UCL M. Patrice PARA</i>
CIQ	<i>SAMENA M. Jean-Marie COURVOISIER MONTREDON Mme Elisabeth LARUELLE, Mme Michelle LUGAGNE DELPON MADRAGUE M. Henri BARZ LES GOUDES M. Romain GAROUTE, M. Jean-Louis LOMAGNO</i>
ADEME	<i>Mme Cécile CHERY, Directrice régionale adjointe Mme Mélody GROS, Cheffe de projet sites et sols pollués M. Jean-Marc BONZOM, Coordinateur scientifique et technique</i>
ARS	<i>Mme Cécile MORCIANO, responsable du service Santé Environnement Mme Maria CRIADO, service santé environnement</i>
ATMOSUD	<i>M ; Sébastien MATHIOT, Chargé d'action territoriale Bouches-du-Rhône</i>
DREAL PACA	<i>M. Nidal MOUGHRABI, inspecteur service prévention des risques unité ICPE M. Philippe GARDE, adjoint au chef de l'UD13</i>

Introduction : Mme PLAZA

Mme PLAZA introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à cette 8ème séance du comité de suivi des travaux de mise en sécurité des dépôts massifs de scories dans les calanques de Marseille, entre le Mont Rose et Callelongue, qui se tient après une période ne nécessitant pas de réunion du comité de suivi avant ce jour, mais marquée par des avancées significatives sur le chantier. Elle rappelle les derniers événements importants, notamment la réunion publique du 10 juillet 2025, où les riverains et les élus de la ville avaient exprimé leurs préoccupations et demandé des mesures d'accompagnement. Ces demandes avaient été présentées et discutées lors du précédent comité de suivi le 28 août 2025.

Mme PLAZA évoque également la visite de la base vie du parking Napoléon, organisée par l'ADEME le 9 octobre 2025, qui avait permis aux riverains et élus intéressés de découvrir les installations et de mieux comprendre les opérations en cours. Elle souligne que, depuis ces événements, les travaux ont progressé de manière satisfaisante.

L'objectif principal de cette séance est de faire un point sur l'avancée des travaux et sur les suites attendues. Malgré les avancées, il y a eu quelques difficultés notamment sur le site de Saména, qui auront malheureusement des conséquences sur la fin de chantier/ le calendrier de phase 1.

Mme PLAZA invite l'ADEME à présenter en détail l'état d'avancement des travaux, soulignant que deux sites sont quasiment terminés. Il y aura également un point de l'ARS sur le volet sanitaire.

Elle remercie les riverains et les partenaires et invite les élus présents à prendre la parole.

Propos introductif des élus :

Mme FORTIN salue la tenue de cette séance et indique qu'au-delà de l'ordre du jour relatif à l'avancée des travaux, il serait souhaitable d'aborder les enjeux de mobilité dans ce secteur.

Mme JUSTE remercie l'ensemble des acteurs concernés pour leurs actions, participation et particulièrement Mme GROS de l'ADEME pour cette opération au format inédit à Marseille, son implication et sa transparence dans tous les échanges.

Présentation du DIAPORAMA : ADEME et ARS

- **Présentation par l'ADEME de l'état d'avancement des travaux, du bilan des travaux réalisés à ce jour sur les différents sites et des perspectives**

La quantité de travaux est conséquente mais n'avance pas aussi vite que souhaité, en raison notamment d'aléas climatiques (notamment la pluie et les fortes houles), impactant en particulier le site de Saména. Sur l'Escalette, la tempête du 9 janvier 2026 a également fortement impacté les travaux, avec une chute des murs posés la veille et la nécessité de réaliser des contrôles avant de pouvoir les remettre en place.

D'autres difficultés sont liées à une quantité de scories plus importante et plus difficile à retirer que prévu (en particulier sur le carneau de Mauvais Pas).

Il en résulte un retard d'environ 3 semaines sur le seul site de Saména, par rapport à l'échéance initiale du 31 mars, afin de réaliser le parement des murs, l'escalier d'accès à la plage et les reprises de voiries notamment.

Des installations de chantier devront donc être maintenues jusqu'à cette échéance ; la calanque de Saména ne pourra être rendue accessible qu'à l'issue des travaux.

Questions de la Ville :

Mme JUSTE demande si les aléas vont impacter le coût des travaux.

M. MORIN demande si les ruissellements ont un impact de pollution, notamment sur les milieux marins

Réponses de l'ADEME :

Concernant les coûts, il n'est pas question de coût supplémentaire, les aléas étant pour l'instant compensés par d'autres postes de dépenses.

Concernant les pollutions et ruissellement, Il n'y a pas d'impacts spécifiques générés par le chantier, les mesures de protection étant systématiquement mises en œuvre comme prévu (filet anti matières-en-suspension, bigs bags de protection, bâchage...), ou si nécessaire par des arrêts de chantier.

Un contrôle inopiné de la police de l'eau, au cours d'une opération compliquée (réalisation du béton sous le niveau de la mer), n'a relevé aucun problème.

Mme GROS rappelle l'intérêt de consulter le site internet dédié au chantier qui est mis à jour de manière hebdomadaire pour préciser, par site, les activités à venir sur la semaine (*actualités à la Une*) et illustrer l'avancement des travaux (*Le chantier en images*).

L'ASLS interroge sur l'enlèvement des installations qui ne sont plus utilisées pour le chantier, notamment sur le parking Napoléon.

Réponse de l'ADEME : les installations qui n'ont plus d'utilité sont retirées au fur et à mesure et dans des délais les plus courts possibles, notamment concernant le parking Napoléon. La tente de confinement sera en effet retirée dès la fin des opérations d'aspiration et l'emprise de la base-vie sera réduite au strict minimum pour les derniers travaux qui resteront à réaliser au-delà du 31 mars.

Mme WALTHER (DCLE) précise que la zone de délestage, créée pour la phase 1 du chantier, reste accessible tant que le parking Napoléon est occupé ; cette zone ne sera plus accessible dès que le parking sera libéré.

- **Présentation par l'ADEME des mesures de protection du chantier et du suivi de la qualité de l'air**

ATMOSUD souligne la qualité des comptes-rendus hebdomadaires transmis par l'ADEME (point de vue d'un expert).

- **Intervention de l'ARS sur le volet sanitaire du secteur**

Le CIQ des Goudes et l'ASLS expriment leur inquiétude concernant les dépassements des seuils de pollution et les risques potentiels d'ingestion, notamment pour les jeunes enfants qui fréquentent la plage. Ils demandent que des prélèvements soient réalisés sur les avant-plages des Goudes et de la Maronnaise afin de mieux évaluer la situation et prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers.

Le CIQ de la Madrague souhaite des données chiffrées pour concrétiser les dire auprès des résidents.

Mme FORTIN souhaite que le dépassement du seuil de risque sanitaire mentionné en conclusion de l'étude de l'INVS de 2005 soit caractérisé.

Réponses :

L'ARS rappelle que les conclusions de l'étude d'évaluation du risque sanitaire de l'InVS de 2005 sont :

- un dépassement du seuil de risque sanitaire pour les jeunes enfants qui résident à l'Escalette ou qui fréquentent la plage de Samena (dû à l'ingestion de terre ou de sable pollués)
- un dépassement du seuil de risque sanitaire pour les enfants et les adultes en cas de consommation de produits de la mer (moules et oursins) pêchés localement.

Ces dépassements des seuils de risque signifient que la population locale est surexposée et qu'un effet sanitaire ne peut être exclu.

Ces dépassements du risque sanitaire sont issus de calculs théoriques (méthodologie normée au niveau national par l'INERIS et au HCSP) et mis en relation avec des seuils de risque de référence. Ils ont conduit aux actions de réhabilitation du site et donc au chantier de mise en sécurité des scories des Calanques piloté par l'ADEME.

L'ARS rappelle les recommandations sanitaires faites : incitation au dépistage du saturnisme, informations au corps médical, interdiction de la pêche.

Des actions renforcées de l'ARS dans le cadre de la veille sanitaire sont conduites sur ce secteur et ce à plusieurs reprises depuis 2005 : que ce soit au niveau de la sensibilisation des médecins en vue d'une incitation au dépistage des populations (plombémie) du secteur ou de l'information des populations riveraines.

À la demande des membres du comité de suivi, concernant les plombémies effectuées, deux planches spécifiques sur les retours des laboratoires d'analyses médicales ceinturant le secteur sont ajoutées au diaporama.

À date, aucun cas de plombémie positive n'est détecté.

À noter que les métaux lourds ne se retrouvent pas dans l'eau de baignade, ils décantent dans les sédiments.

Mme la SGA invite à vérifier qu'il s'agit de zones identifiées comme baignables.

L'ADEME re-précise que l'objectif de l'intervention actuelle est de mettre en sécurité les dépôts de scories les plus accessibles et fréquentés par le public, dont les enfants.

Concernant le seuil de risque sanitaire, celui-ci est déterminé par le calcul de façon normée, sur la base d'hypothèses conservatrices (quantités de sols ingérées, durée d'exposition...).

Mme WALTHER indique que la demande concernant des prélèvements et/ou une étude sur la pollution dans les lieux extérieurs aux calanques ne rentre pas dans le cadre du chantier actuel et devra faire l'objet d'une commande spécifique.

Cette demande est inscrite dans le CR et sera étudiée par les services de l'État.

2. Points divers

Question du CIQ des Goudes :

Le CIQ des Goudes demande des précisions quant à la période de préparation du chantier sur le secteur des Goudes.

Réponse :

Un comité de suivi sera organisé, a priori, en mai 2026, pour présenter l'organisation prévue pour la réalisation des travaux sur les 13 dépôts à traiter lors de la prochaine période (démarrage de la 2e phase sur le secteur Escalette-Callellongue en septembre 2026) et faire le bilan sur la première période de travaux.

Mme FORTIN souhaite que soit abordé, en profondeur, le sujet de la mobilité.

Mme WALTHER donne les chiffres communiqués par la métropole quant aux lignes de bus 19 et 20.

Mme FORTIN souligne que la question de la mobilité dépasse le cadre des seuls bus et plaide pour une approche plus globale. Elle propose qu'un point spécifique sur ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour du prochain comité de suivi.

Elle propose d'interroger les riverains présents.

Les réponses en séance sont :

- pas de point négatif sur l'alternat mais un point de vigilance sur la visibilité des feux de circulation ;
- les parkings de délestage sont utilisés et pleins les week-ends et vacances scolaires.

Mme WALTHER propose de recueillir le bilan des CIQ quant à leur ressenti sur la phase des travaux : 3-4 questions seront envoyées par la préfecture pour collationner par écrit les ressentis des CIQ quant à la mobilité et aux solutions alternatives, avant le prochain comité de suivi.

Les CIQ souhaitent que la saturation des parkings soit mieux anticipée et qu'un plan des mesures compensatoires soit présenté lors du prochain comité.

Monsieur Richerolle interroge sur les stations « le vélo » et les difficultés d'électrification de ces stations.

Le CIQ de la Saména demande si le chantier sera vraiment fermé en mars et comment se fera l'accès à la plage de Saména.

Le CIQ de la Madrague questionne sur les mesures futures en matière de mobilité et d'apaisement de la circulation.

L'ADEME répond que le chantier sera inaccessible, en raison notamment de l'escalier d'accès qui sera posé en dernier. L'installation de chantier sera maintenue fermée au public tant que la totalité des travaux ne sera pas achevée.

Mme FORTIN et Mme WALTHER rappellent que le sujet de l'apaisement de la circulation sur le littoral Sud est un sujet parallèle et plus global au chantier des scories. Il fait l'objet d'un travail en profondeur, sous l'égide du préfet depuis 2023.

Conclusion :

L'ordre du jour étant épuisé et Mme PLAZA ayant été contrainte de quitter le comité à 17h30, Mme WALTHER et Mme FORTIN remercient les participants et lèvent la séance à 18h15.

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale Adjointe
Marie-Pervenche PLAZA